



GIRO.COM

JANVIER
2002



"actifs, passionnés
et solidaires"



révision du plan local
d'urbanisme

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1600 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 01/2002

BONNE ANNÉE !!



LES VŒUX DU MAIRE, GILLES ROY

Après 2000, année mythique, 2001, première du 3ème millénaire, 2002 ne passera pas non plus inaperçue dans nos vies.

L'Europe adopte une monnaie commune pour faciliter les échanges et la coopération entre nos pays et peser davantage dans les grandes décisions mondiales. Zidane, Deschamps et les autres n'ont pas perdu leurs qualités et leurs personnalités en jouant sous le même maillot bleu. Aucun d'eux n'aurait pu sans un jeu d'équipe devenir champion du monde. Ainsi, à tous les niveaux : familial, professionnel, communal, national, le besoin de cohésion et d'action concertée se fait sentir pour ne pas "subir" nos conditions de vie. Dans cet esprit, je souhaite que 2002 trou-

ve toutes les Giromagniennes et tous les Giromagniens actifs, passionnés et solidaires ; que leurs actions, aussi petites ou grandes soient-elles, soient couronnées de succès.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE

Tous les conseillers municipaux sont présents ou représentés (Patrick Demouge et Marie-José Novier). Neuf points étaient à l'ordre du jour auxquels se sont rajoutées quatre propositions de délibérations de dernière minute.

1) **Le conseil se déclare favorable** à l'unanimité à l'engagement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin notamment de prendre en compte les évolutions intervenues depuis la dernière révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en 1987 et de disposer d'éléments susceptibles de permettre à la commune de jouer un rôle actif dans la procédure d'élaboration prochaine du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui s'effectuera au niveau départemental.

2) **Le conseil est favorable** (moins une abstention) à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS) au syndicat mixte prévu pour l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT. Le président de la CCHS sera l'un des 23 membres représentatifs de ce syndicat.

3) **Fixation au 31 décembre 2001** de la limite de validité de la délibération N° 2825 du 22 novembre 2000 attribuant une subvention quasi automatique de la municipalité aux associations utilisant le gymnase du COSEC (collège de Giromagny). Cette délibération qui n'avait prévu aucune limite d'utilisation pose un véritable problème de maîtrise budgétaire. Le maire propose de remplacer cette procédure à partir de janvier 2002 par la prise en compte des demandes dans le cadre des subventions attribuées annuellement aux associations. Outre la clarification apportée, cette nouvelle procédure permettra aux associations de bénéficier des abondements départementaux dont l'assiette est assise sur le montant de la subvention communale. Cette proposition est adoptée avec 21 voix pour, une voix contre et une abstention.

4) **Situation des concessions au cimetière.** Après un large débat, les tarifs des concessions au cimetière sont modifiés comme suit : pour 30 ans, 85 €/m² ; pour 50 ans, 140 €/m² ; à perpétuité, 760 €/m². Cette proposition est adoptée avec 18 voix pour, une voix



contre et 4 abstentions.

5) **Une nouvelle convention de location** (à titre gracieux) du chalet du tourisme à l'Office du Tourisme de Belfort et du Territoire de Belfort (OTBTB) est adoptée à l'unanimité.

6) **Une modification des statuts** du syndicat intercommunal de gestion de la Crèche Familiale du Pays Sous-Vosgien est rendue nécessaire pour permettre l'adhésion de la CCPSV (Communauté de Communes du Pays sous-vosgien). La nouvelle rédaction est approuvée à l'unanimité, de même que la reconduction des deux délégués de Giromagny, Jean-Michel CAYOT et Cyrille COULON.

7) **Attribution d'une indemnité** au trésorier de la commune pour ses prestations de conseil auprès de la municipalité. Cette indemnité pour l'exécution d'une tâche non statutaire est prévue et réglementée par des textes (le coût annuel est de l'ordre de 4000 FF). Cette proposition est adoptée par 19 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

8) **Désignation d'un conseiller municipal** chargé des questions de défense. La candidature de Monique HELBERT est retenue à

l'unanimité.

9) **Quelques aménagements mineurs** du budget portant sur des changements de section et sur des imputations de travaux divers en section d'investissement sont adoptées à l'unanimité.

10) **Exploitation forestière.** Le conseil se déclare favorable à l'unanimité pour suivre les recommandations émises par l'ONF (Office National des Forêts) en ce qui concerne les plans d'exploitation pour les 3 années à venir.

11) **Aménagement du temps de travail** pour les employés communaux. La durée annuelle du travail est fixée à 1600 heures annuelles à partir du 1er janvier 2002 par 22 voix pour et une abstention.

12) **Programme d'enfouissement des réseaux** d'énergie et de communication dans la rue des Fougerêts. La décision de lancer ces travaux dès le début 2002 en complément des travaux de réfection de la chaussée est prise à l'unanimité. Ceci permettra de bénéficier d'une subvention du SIAGEP à hauteur de 100 000 FF HT environ sur un programme global de l'ordre de 400 000 FF TTC.

QUI ETES VOUS MONIQUE HELBERT ?



Je suis née à Belfort en 1948, mais j'ai toujours vécu à Giromagny, principalement dans

l'ancienne rue "des Planchettes". Jusqu'en 1979 j'ai exercé le métier d'employée de bureau dans l'entreprise SCHWAB à Belfort, puis à la naissance de mon deuxième enfant j'ai quitté cet emploi pour seconder mon époux, marbrier bien connu dans la région. Aujourd'hui la pérennité de l'entreprise est assurée puisque nos deux fils, Frédéric et Hervé, ont fait des études de taille de la pierre. **Mon temps libre** est consacré au jardinage, à la décoration intérieure et au fleurissement de ma maison. Au niveau de la municipalité, je m'implique plus particulièrement dans les projets d'embellissement de la ville.

SAINTE CECILE ET SAINTE BARBE



Les saintes patronnes respectivement de la musique et des mineurs ont été fêtées dignement dans notre village en fin d'année. De nombreux titulaires de l'harmonie municipale se sont vus remettre des diplômes par Marie-Noëlle MARLINE, adjointe au maire et Monique HELBERT, conseillère municipale, à l'occasion du traditionnel repas de la Sainte Cécile. Quant à la fête de la Sainte Barbe elle a donné lieu à un défilé grandiose (organisé par l'Association pour l'Histoire et le

Patrimoine du Pays Sous-Vosgien) dans les rues de la ville après une messe tout aussi haute en couleurs



Monique HELBERT

QUI ETES VOUS BERNARD EGLINGER ?



Je suis né en 1958 à Belfort et je suis père de

trois garçons : Sébastien, Jonathan et Stéphane. Après avoir travaillé plusieurs années comme peintre en bâtiment dans l'entreprise Eglinger à Valdoie, j'ai été embauché en 1980 aux services techniques de la ville de Giromagny.

En qualité d'agent d'entretien qualifié, j'assume les différentes tâches permettant de maintenir la propreté de la ville. En alternance avec mon collègue Gérard WEIDMANN, je m'occupe du gardiennage de la décharge municipale. Je suis également chargé de l'entretien de la signalisation et de la peinture routière.

QUEL AVENIR POUR NOS VERGERS

Les vergers traditionnels d'arbres " hautes tiges " constituent une des caractéristiques du paysage rural de nos communes. Rangés derrière les maisons, formant une ceinture autour des villages, dispersés dans les prés ou encore alignés le long des routes, ces arbres adaptés à nos climats constituent un patrimoine remarquable.

La pression de l'urbanisation, les changements de pratiques agricoles, l'évolution des modes de vie, les recettes oubliées, la loi sur les alcools et bien d'autres causes sont toutesfois à l'origine de leur disparition. C'est pourquoi la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et le Parc Naturel Régional des

Ballons des Vosges réalisent une étude sur le périmètre des Communautés de Communes du Pays Sous-Vosgien et de la Haute Savoureuse en vue d'établir un diagnostic de l'état des vergers et proposer des solutions afin d'inverser cette tendance.

Un questionnaire relatif aux modalités d'entretien, de taille, de variétés de vos arbres, à votre propre perception de la question des vergers et de leur évolution, est disponible en mairie ou à l'antenne du Parc à Giromagny. Contact : Elise Soufflet. Tel 03.84.29.56.51 ; Courriel : antenne.90@parc-ballons-vosges.fr.

TRIBUNE LIBRE : UN TEXTE DE CYRILLE COULON

Le patrimoine historique de notre commune est fait de grands tout (la maison Mazarin, le fort Dorsner...) et de petits riens moins connus, des édifices ou des objets qui peuvent paraître désuets voir sans intérêt. Nos regards les croisent sans les voir où ils reposent dans quelques lieux trop obscurs. Pourtant nos aïeux, la ferveur populaire aidant, avec leurs bras, leurs cœurs et leurs deniers ont sué pour leur donné vie.

J'en veux pour preuve deux petits riens (!) datant de la fin du XIX^{ème} siècle et sortis récemment du néant, le calvaire du faubourg de Belfort démantibulé par le temps et la tempête et les orgues de l'église saint Jean Baptiste endormis depuis des lustres. Tout de même, il faut une sacrée audace pour aller raccrocher les bras du Christ et lui refaire une peinture en ces temps où le religieux fait plutôt grincer des dents, de même qu'il faut une sacrée dose de curiosité et un goût immodéré pour la poussière pour aller dénicher, en haut de la tribune de l'église, un authentique Verschneider à 3 claviers, véritable Stradivarius des orgues, totalement méconnu.

L'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens qui œuvre efficacement, avec tout le sérieux qu'on lui connaît, et la toute nouvelle association des Amis de l'Orgue de Giromagny, ont en commun ce quelque-chose d'inextinguible et de propre-



ment humain, incarné par une poignée d'hommes et de femmes, sans laquelle rien ne leur est possible : la passion, passion de l'Histoire et reconnaissance du passé comme trait d'union indispensable à notre présent, passion de la musique et d'un instrument en particulier comme éblouissement de nos ouïes et épanouissement de nos cortex.

La commune se doit ainsi de les encourager, de les aider à organiser leurs manifestations en les écoutant, en les recevant et en leur allouant les subventions qu'elles méritent. Je me risque à penser qu'elle le peut, elle en a les moyens.

NDLR : oui, la commune dispose de moyens, moyens qui dépendent cependant des contributions de tous et de chacun. S'il peut apparaître bon et généreux d'attribuer des "subventions" à toutes les associations et en particulier à celles qui œuvrent pour le main-



Bernard EGLINGER



*"dispersés dans les prés
ou encore alignés
le long des routes"*

*" raccrocher les bras
du Christ et lui refaire
une peinture ... "*



rien du patrimoine, il n'en reste pas moins que cette manne ne saurait faire fi des contraintes budgétaires. En la matière la municipalité s'est engagée à une stricte surveillance des

dépenses et l'octroi des subventions se décide comme il se doit au niveau du Conseil municipal dans le cadre du budget annuel.

GIROPOTINS

Une eau pauvre en fluor : Selon les analyses, l'eau distribuée à Giromagny est naturellement pauvre en fluor. Les analyses du 11 juin 2001 par exemple font ressortir une valeur inférieure à 200 microgrammes par litre. Un complément semble donc recommandable, en particulier pour les enfants. Mais attention, l'excès en la matière est aussi néfaste pour la santé qu'une carence et la limite de potabilité des eaux fixe la valeur maximale à 1500 microgrammes par litre (normes NF-EN-ISO 10304). Prenez donc conseil auprès de votre médecin.

Crottes, crottes, crottes... De nombreux citoyens viennent se plaindre en mairie des nuisances créées par les excréments de chiens peu civilisés (quid de leurs maîtres ?) qui s'ébattent ici et là et notamment au square du Souvenir, dans le quartier des Planchettes et même sous certaines boîtes aux lettres. Aussi ne saurait-on trop encourager les propriétaires de ces animaux à se conformer aux réglementations en vigueur et

surtout au respect d'autrui en éduquant leur animal favori ou à défaut en récupérant leurs déjections.

Courrier des lecteurs. Un habitant a réagi à l'éditorial du mois de novembre " encore un commerce qui ferme " pour nous dire combien il est important à ses yeux que les commerçants prennent conscience qu'ils se trouvent de plus en plus en situation de concurrence avec les zones de chalandise situées hors du village et donc qu'ils fassent des efforts en ce qui concerne le service et l'accueil afin de retenir leur clientèle. Dans ce courrier plusieurs commerces du village ne sont pas cités comme des exemples en la matière !

Centre Socio-culturel. Isabelle PONCEOT, bien connue des Giromagniens après onze années de service au CSCHS dont quatre périodes d'intérim de direction, en a été nommée officiellement directrice au 1er décembre. Toutes nos félicitations !

GIROMALIN

Subventions départementales aux associations : Le mercredi 7 novembre, notre conseillère générale, Marie-Christine PEUREUX, a procédé à la répartition du fond départemental d'aide aux associations du canton. Ont été dotés pour Giromagny : la société bouliste (1500 F), le football club Giro-Lepuix (10 000 F), le cercle d'escrime (1170 F), le ski club de la Haute Savoureuse (2000 F), l'amicale de gymnastique (8500 F), la société de tir (2500 F), l'union sportive (tennis, VTT, athlétisme, handball) (16 000 F), " la truite de montagne " (APPMA) (1170 F), Créa'passion (2000 F), fort Dorsner (1000 F), harmonie municipale (2900 F) soit au total près de 50 000 F correspondant à environ 40% de la dotation du canton.

Bonne pêche. Le 15 décembre l'association des pêcheurs (APPMA) qui rassemble 289 adeptes de la gaule, tenait son assemblée générale. Le bilan des alevinages de l'année dans les rivières locales : Savoureuse, Rhône, Rosemontoise et Saint-Nicolas est éloquent : 1439 kg de truites fario ont été lâchés (pour quelques temps !) dans le milieu naturel. Un bel exemple de responsabilité et de prise en charge de sa destinée pour de nombreuses associations.

Village fleuri. Cette année, la ville de Giromagny s'est classée en 8ème position départementale dans la catégorie 1000 à 5000 habitants. La mairie au niveau des édifices fait un petit peu mieux avec une 7ème place. Le challenge s'avère de plus en plus difficile ! Toutes nos félicitations à Mr. et Mme.

ZIMMERMAN, rue des Sources, qui se classent 4ème dans la catégorie décor floral installé sur la voie publique.

Secours Catholique. Une permanence est assurée au jardin d'enfants de Giromagny pour la collecte des vêtements en bon état tous les 1er mardis du mois de 8H45 à 11H et de 13H30 à 16H.

Bien vivre à Giromagny. Si les centaines récemment fêtés n'ont pas suffi à vous convaincre des bienfaits du climat de notre ville, les statistiques de l'INSEE vous apporteront des données tout à fait précises à ce sujet. En effet, au cours des 15 dernières années, l'âge moyen du défunt est passé de 71,4 à 77,9 ans pour les hommes et de 81,4 à 82,2 pour les femmes dans notre commune, ce qui nous situe assez loin devant les moyennes locales, régionales et nationales (soit respectivement 73,1 ; 71,3 et 71,2 pour les hommes en 1999 et 82 ; 80 et 80,1 pour les femmes). Au passage, on apprend que la commune a enregistré 21 mariages en 1999, que l'âge moyen des épouses est de 32 ans et celui des époux de 34 ans. La part des naissances hors mariage atteint 48% et l'âge moyen de la mère à la naissance est de 28 ans. NB : les statistiques routières ne sont pas aussi bonnes puisqu'au cours de l'année 2000 on a dénombré 14 tués et 487 blessés dans le département. Alors pourquoi pas un petit effort de civisme sur la route ? nos statistiques de longévité n'en seront que meilleures encore !



" square du souvenir,
quartier des Planchettes
et même sous certaines
boîtes aux lettres "

